

France Diplomatie – Ministère des Affaires étrangères

Augmentation croissante du nombre de dossiers pour une adoption au Mali (31 mai 2011)

Le Service de l'adoption internationale souhaite appeler l'attention des candidats à une adoption au Mali sur l'existence d'un nombre important de dossiers déjà déposés par des ressortissants français auprès des autorités de ce pays.

Lors de la récente visite à Paris du Docteur Alou Barry, Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF), Autorité centrale malienne, la question de l'augmentation croissante du nombre des dossiers a été abordée. En effet, près de 800 dossiers se trouvent actuellement à Bamako, en attente d'une proposition d'enfant, alors que 71 enfants ont été adoptés en 2010 (contre 117 en 2009) par l'intermédiaire de l'Agence Française d'Adoption, seul opérateur agréé par le Mali. Si l'on s'en tient aux seules statistiques, le délai d'attente serait donc théoriquement de dix ans. Le guide des bonnes pratiques de la Convention de La Haye, (paragraphe 638) rappelle que la coopération entre les autorités compétentes des Etats contractants doit permettre de résoudre les difficultés liées aux pressions indues pesant sur les Etats d'origine en raison de l'envoi d'un trop grand nombre de dossiers par rapport au nombre d'enfants adoptables. Sur la base de ce principe de co-responsabilité des Etats d'accueil et des Etats d'origine, les participants au séminaire francophone qui s'est tenu à La Haye du 22 au 26 juin 2009, ont voté

une recommandation spécifique invitant les Etats d'accueil à s'abstenir de toute pression sur les Etats d'origine pour obtenir des enfants et à réguler l'envoi de dossiers en fonction des besoins réels d'adoption des Etats d'origine.

Dans cet esprit, le Service de l'adoption internationale (SAI), recherche actuellement avec le DNPEF les moyens de réguler l'envoi de nouveaux dossiers, en tenant compte du nombre d'enfants adoptables.

Quelle que soit la solution qui pourra être trouvée entre les deux autorités centrales, il est certain qu'un grand nombre de dossiers déjà transmis au Mali n'aboutiront pas. C'est pourquoi, le SAI recommande vivement aux nouveaux candidats de rechercher les possibilités offertes par d'autres pays.

Tous droits réservés – Ministère des Affaires étrangères – 2014